



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2017-12-35

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2017

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ECO TLC

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnois et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 13 décembre 2017

Délégués en exercice : 118

Délégués présents : 59

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, PLAT Bernard, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** AROLDI Jacques, DUVAL pierre, RAICHINI Patricia / **Communauté de communes rurales de l'entre deux mers :** CANTE Hervé, MARNIESSE Denis, BERNEDE Jean-Claude PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, VIAUD Jean-Marie, GOMEZ Natacha, REBILLOU Bernard, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, SAUTS Laurent, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick, GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, GARCIA Ramon, CONORD Diana, LAVOIR Denis, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean

**Absents :**

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** BARBE Isabelle, DE RONNE Orande, LABADIE Christophe, REMAUT Alain, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, GAURON Sarah, LAVERGNE Pascal, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALANDIT Christian, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, / **Communauté de communes rurales de l'entre deux mers :** FOUILHAC Christiane, MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, MACIAS Chantal, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, AUBERT Daniel, BOTTEGA Joseph, BOUSCARY Emile, SALAGNAC Pascal, LIOTEAU Mady, LEBRUN Gérard, / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, DUVERGE Bernard, ZECCHINI Alphonse, ZAMPARO Isabelle, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BELLECULEE David, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, POUPIN Annie, DESROZIER Marie-Hélène, LETELLIER Maurice

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ECO TLC

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le développement des bornes d'apport volontaire dédiées aux Textiles - Linges - Chaussures sur notre territoire d'intervention.

Considérant l'implication de l'USTOM à valoriser tous les déchets.

Monsieur le Président propose de valider la signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC pour un soutien financier annuel équivalent à 0.10€/ habitant en contre-partie d'actions de communication en faveur de la collecte séparée des TLC usagées.

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE la signature d'une convention avec Eco-TLC.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Sylvain MARTY

